

Référence : C.N.528.2020.TREATIES-XXI.6 (Notification dépositaire)

CONVENTION DES NATIONS UNIES SUR LE DROIT DE LA MER
MONTEGO BAY, 10 DÉCEMBRE 1982

DANEMARK : DÉSIGNATION DE CONCILIEURS EN VERTU DE L'ARTICLE 2 DE
L'ANNEXE V ET DÉSIGNATION D'ARBITRES EN VERTU DE L'ARTICLE 2 DE L'ANNEXE VII
DE LA CONVENTION ¹

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de
dépositaire, communique :

L'action susmentionnée a été effectuée le 10 novembre 2020.

(Traduction) (Original : anglais)

Désignation de conciliateurs et d'arbitres :

- Dr. Ole Spiermann, avocat.
- Dr. Bjorn Kunoy, professeur associé, Conseiller juridique, Ministère des affaires étrangères des Îles Féroé.
- M. Peter Taksoe-Jensen, Ambassadeur, Ministère des affaires étrangères du Danemark.
- M. Henning Dobson Fugleberg Knudsen, Conseiller en chef, Ministère des affaires étrangères du Danemark.

Le 11 novembre 2020



¹ Voir notification dépositaire C.N.1199.2004.TREATIES-4 du 23 novembre 2004
(Ratification : Danemark).